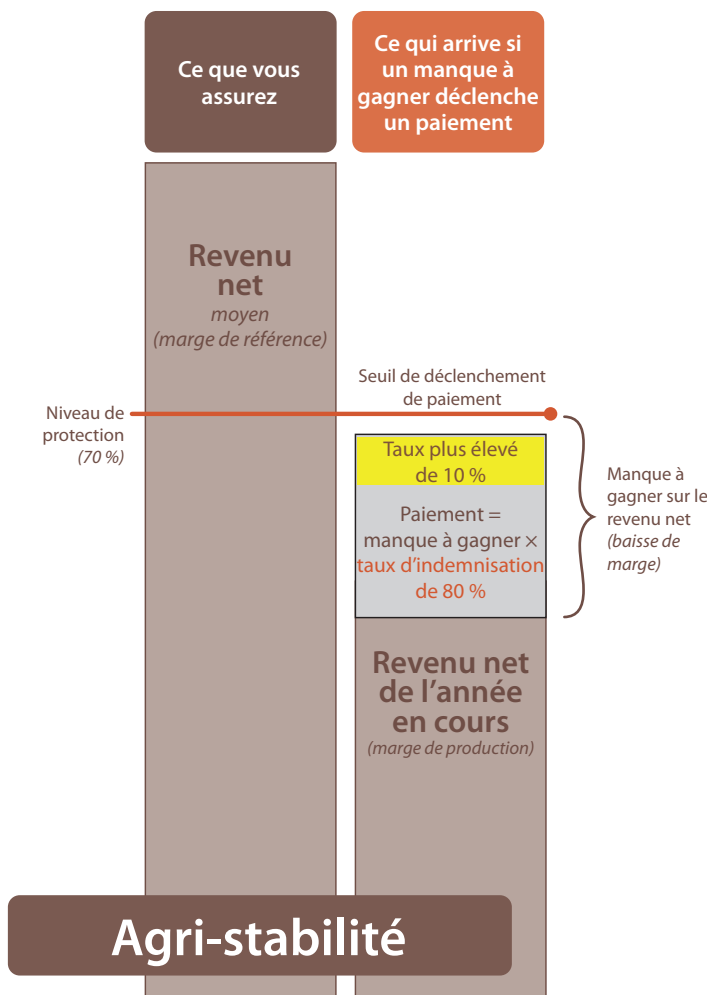




Comprendre le taux d'indemnisation d'Agri-stabilité

Feuille de caractéristiques

Que signifie pour vous l'augmentation de 10 % du taux d'indemnisation?



Pour comprendre les effets de l'augmentation de 10 % du taux d'indemnisation, il est important de comprendre d'abord le calcul des paiements.

C'est plus simple que vous ne le croyez. En fin de compte, Agri-stabilité fonctionne comme les autres produits d'assurance que vous achetez. Vous assurez quelque chose qui a de la valeur, vous avez un niveau de protection ou une franchise, et vous recevez un paiement si vous subissez une perte couverte par l'assurance.

Si vous subissez une perte qui déclenche un paiement, le paiement est calculé à l'aide d'un taux de paiement. Ce taux porte un nom différent selon ce que vous assurez. En ce qui concerne l'Assurance-production, ce taux se nomme *prix d'indemnisation*. Il se nomme *taux d'indemnisation* dans le cadre d'Agri-stabilité.

Nouveau taux!

Le taux d'indemnisation d'Agri-stabilité a augmenté de 10 %, passant de 70 % à 80 %!

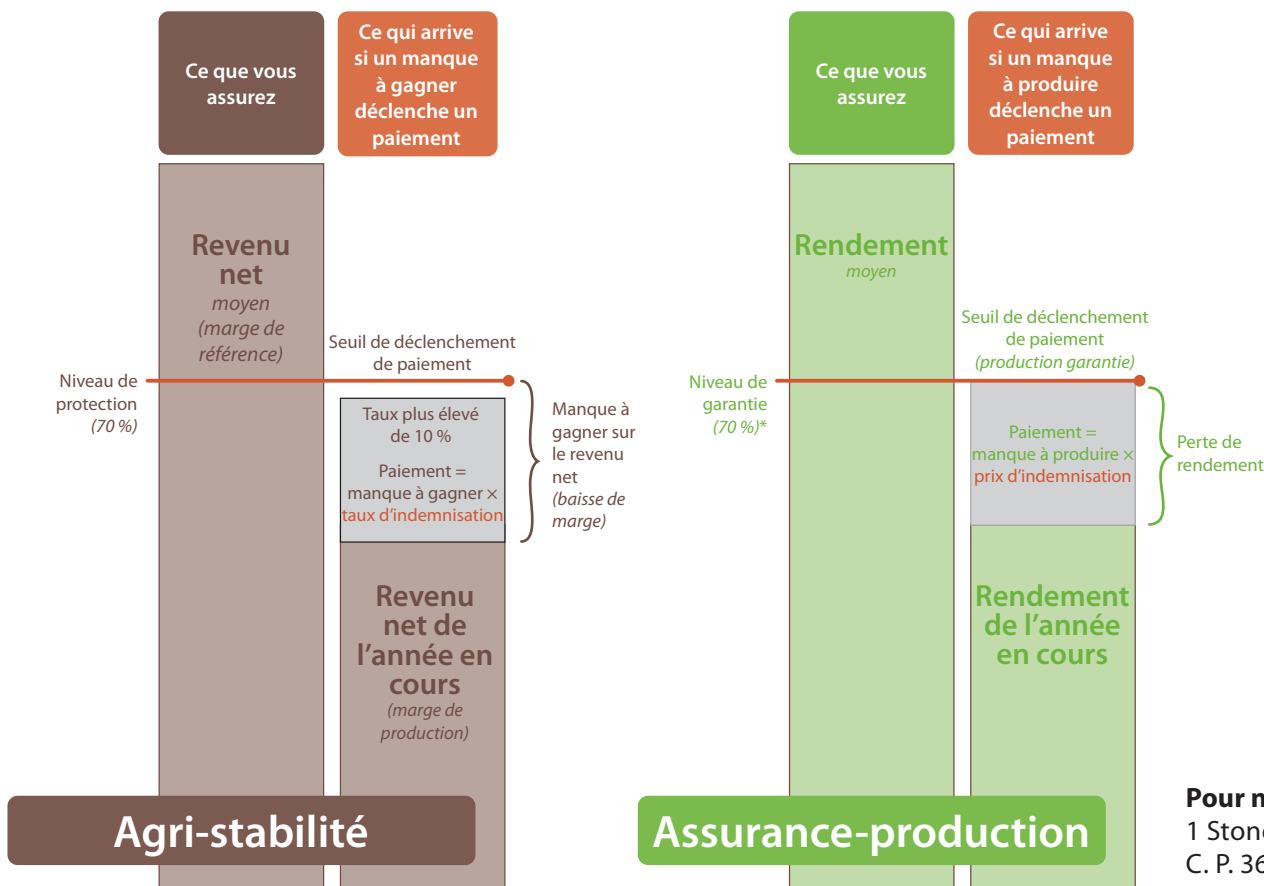
Vous ne payez toujours que 315 \$ par tranche de 100 000 \$ de marge de référence

Lorsque vous comparez le fonctionnement d'Agri-stabilité à celui de l'Assurance-production, vous pouvez voir des similarités.

| | Agri-stabilité | Assurance-production |
|--|---|-------------------------------|
| Ce que vous assurez | Revenus | Rendement |
| Niveau de protection/ de garantie | 70 % | Options allant de 60 % à 90 % |
| Taux de paiement | Taux d'indemnisation | Prix d'indemnisation |
| Paiement | Manque à gagner/produire × taux de paiement | |

Voyez-vous comment leur fonctionnement est similaire?

Nous savons qu'Agri-stabilité et l'Assurance-production ont des objectifs différents. L'un de ces programmes vous protège contre les pertes de revenu catastrophiques. L'autre vous protège contre les pertes de rendement. Les deux programmes partagent les mêmes notions de base en matière d'assurance cependant.



* Le niveau de garantie de 70 % est utilisé à des fins d'illustration. Différents niveaux de garantie sont disponibles pour l'Assurance-production.

Pour nous joindre
 1 Stone Road West
 C. P. 3660 succ. Centrale
 Guelph ON N1H 8M4
 1 888 247-4999
 Téléc. : 519 826-4118
 ATS : 1 877 275-1380
 contact@agricorp.com

agricorp.com
 English version available.
 Formats accessibles disponibles.

Sauf erreurs et omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions.